

Démocratisation Participation Soutien professionnel

Projet politique et pédagogique

adopté par l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2002

La Société pédagogique genevoise (SPG) estime qu'une école démocratique doit pratiquer ce que la loi sur l'instruction publique lui donne mission de développer chez les élèves : la solidarité et le respect d'autrui, le sens des responsabilités et l'indépendance de jugement, la créativité et la coopération, le désir d'apprendre et de se former. Elle est d'avis que le projet politique et pédagogique de l'École publique doit être un projet démocratique, rassembleur, discuté à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur de l'institution. Ce projet doit s'appuyer sur trois principes fondamentaux :

D - La démocratisation de l'école et la lutte contre l'échec scolaire.

P - La participation et le respect de tous les partenaires.

S - Le soutien et la reconnaissance du travail des enseignants et des éducateurs.

D - La démocratisation et la lutte contre l'échec scolaire

La SPG s'engage pour la démocratisation de l'École et la lutte contre l'échec scolaire qui doivent orienter la politique de l'institution, le travail enseignant et les discussions entre partenaires.

D1. Les programmes et l'évaluation des élèves

Pour donner à chacun une véritable formation de base, garantir à tous les élèves l'acquisition de l'essentiel, leur permettre de construire des savoirs et des compétences ainsi que de véritables moyens d'autonomie, l'école doit définir des **programmes** équilibrés qui évitent les dérives élitistes et l'inflation des exigences. [d1.1]

Pour que l'**évaluation** soit essentiellement formative, formatrice et non sélective, pour qu'elle fasse progresser l'élève dans ses apprentissages, l'école doit concevoir et diffuser des instruments qui donnent des informations aux équipes d'enseignants pour organiser collégalement les parcours des élèves. Ces instruments ne doivent pas provoquer une nouvelle bureaucratisation de l'évaluation, mais soutenir le travail des enseignants et les apprentissages des élèves. [d1.2]

D2. Les ressources d'encadrement

La **fonction d'enseignant** exige une formation pédagogique et une rémunération conformes à la complexité du métier et aux ambitions de l'institution. Les effectifs et la composition des équipes pédagogiques doivent permettre une gestion intégrée, souple et différenciée des disciplines scolaires (enseignants généralistes), l'accès de tous les élèves à la culture artistique et sportive (maîtres spécialistes), la prise en compte de leurs besoins spécifiques (généralistes non titulaires, structures d'accueil, éducateurs) et la collaboration professionnelle à l'intérieur de l'établissement (responsables d'école). [d2.1]

Quel que soit leur niveau socio économique, tous les élèves ont droit à un **encadrement approprié**. Pour donner à tous les élèves les meilleures chances de réussir à l'école, les ressources d'encadrement doivent être réparties de manière différenciée, selon un bilan reconduit régulièrement. [d2.2]

Pour assurer la progression de tous les élèves, dans la perspective des cycles d'apprentissage, les enseignants ont besoin de temps pour planifier l'enseignement et pour discuter dans le cadre de **conseils ou collèges des maîtres** réguliers, ouverts à d'autres intervenants. Pour être efficaces, les équipes ont besoin de responsables d'école formés, à même de coordonner les efforts des collèges des maîtres pour que l'équipe mette à profit le temps imparti de façon optimale. [d2.3]

D3. Le travail en réseau et en partenariat

Pour que le **lien famille-école**, jugé essentiel, soit garanti, il est indispensable que l'école développe des démarches de collaboration et des moyens d'information différenciés, adaptés à la diversité des familles. [d3.1]

Pour une meilleure intégration de tous les élèves, même ceux qui sont le plus en difficulté, l'institution scolaire doit promouvoir et faciliter les **collaborations entre les secteurs ordinaire et spécialisé**. [d3.2]

Pour offrir à chaque élève la scolarité la plus adaptée à ses besoins, le **travail en réseau** avec les différents services (SMP ; SSJ ; PDJ ; TG; etc.) doit être développé. Cela implique à la base la reconnaissance des compétences offertes par chaque partenaire du réseau. [d3.3]

D4. La recherche et l'analyse des pratiques

Pour que l'école soit réellement démocratique et génératrice de réussite pour tous, elle doit se reposer régulièrement la question de savoir qui et comment (se) fabrique l'échec. Elle doit lutter contre la reproduction des inégalités en questionnant et en analysant rigoureusement ses **pratiques pédagogiques**. [d4.1]

L'identification et la résolution des problèmes rencontrés doivent s'appuyer sur des **mesures objectives** et des discussions régulières entre partenaires. [d4.2]

Les enseignants et les équipes doivent être soutenus dans leur questionnement et dans la recherche de solutions en ayant le droit et les moyens de travailler au besoin avec des **chercheurs et/ou formateurs** extérieurs à l'institution. [d4.3]

P - La participation et le respect de tous les partenaires

La SPG soutient toutes les initiatives qui vont dans le sens de la participation et du respect de tous les partenaires. Elle considère que les règlements et les décisions administratives ne doivent pas imposer des contraintes arbitraires et pesantes aux acteurs et aux groupes d'acteurs. Elles doivent au contraire développer la culture du débat et encourager l'exercice d'une autonomie constructive et responsable, dans les établissements scolaires et partout ailleurs dans l'institution.

P1. Les espaces de discussion

Pour que les grandes orientations de la politique scolaire soient conçues et débattues de manière démocratique, le Département de l'instruction publique et la Direction de l'enseignement primaire doivent instituer des **lieux de discussion et de pilotage stratégique** dans lesquels les enseignants, les parents, les cadres, les formateurs et les chercheurs participent à la définition et à la résolution des problèmes. [p1.1]

Les **espaces de rencontre et de débat** (forums, réseaux, journées portes-ouvertes, par exemple) doivent être libérés des contraintes hiérarchiques et bureaucratiques. Ils doivent permettre l'échange d'opinions, la confrontation et la construction d'accords. [p1.2]

La participation dans les **groupes de travail**, les groupes de réflexion et les commissions, doit permettre l'expression des désaccords et leur prise en compte par l'autorité scolaire.

La SPG ne doit pas être « récupérée » pour servir de caution à des consultations alibis. Elle doit se désolidariser clairement des décisions qui ne satisfont que la hiérarchie. [p1.3]

P2. L'engagement et le respect des partenaires

Les valeurs et les pratiques participatives concernent **tous les partenaires**. Elles doivent s'appliquer aux rapports entre les professionnels (directeurs, inspecteurs, enseignants, formateurs, chercheurs), mais également aux rapports entre les agents et les usagers de l'institution. [p2.1]

La **participation des parents et de leurs associations** doit être instituée, soutenue et valorisée aux différents niveaux du système. C'est-à-dire qu'elle doit reposer sur des règles claires, respectueuses des compétences des uns et des autres. Ces règles doivent permettre la recherche, la discussion et l'adoption de solutions équilibrées et constructives, et elles doivent pouvoir être à leur tour discutées. [p2.2]

Les relations avec les familles doivent être assumées par les enseignants et les établissements de manière différenciée et interactive. Les entretiens, les rencontres, les bilans d'évaluation et les **instruments de communication** doivent être adaptés aux réalités locales, en réponse à de véritables besoins. [p2.3]

P3. Les textes de référence, les projets des écoles et le rendre compte

Pour pallier l'absence d'un texte d'orientation actualisé et les atermoiements autour du calendrier pour l'extension, la Conférence de l'enseignement primaire doit élaborer un nouveau **texte d'orientation** pour l'extension, précisant les moyens dégagés, incluant un calendrier et des espaces d'exploration pour les aspects encore non résolus complètement. [p3.1]

Pour s'adapter continuellement aux besoins des élèves et leurs familles, il est indispensable que l'institution laisse une certaine marge de manoeuvre aux établissements, pour prendre des initiatives et faire évoluer le système. C'est à l'intérieur de cet espace de liberté que les enseignants peuvent exercer et assumer les responsabilités définies dans leur cahier des charges. Les modalités du **rendre-compte collectif** des écoles et de leurs projets doivent être impérativement clarifiés et négociés avec le syndicat. [p3.2]

P4. L'innovation, le développement des pratiques et la formation des enseignants

Les changements, les innovations et le développement de l'école doivent être valorisés par un soutien aux initiatives locales, aux projets d'établissements et/ou de groupes d'enseignants, aux partenariats entre les écoles et les mouvements associatifs, etc. Ils doivent favoriser l'accès de tous les élèves aux objectifs fondamentaux, en permettant le **développement** et le perfectionnement des pratiques pédagogiques à l'intérieur d'un cadre lisible par tous. [p4.1]

Pour que la **formation initiale et continue** des enseignants contribue au développement de l'expertise pédagogique, de la pratique réflexive, de l'autonomie professionnelle, de la pensée critique, elle doit être débattue, conçue et évaluée en commission paritaire, et dans les instances et forums institués par le contrat de partenariat qui lie le Département de l'instruction publique et la Section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève. [p4.2]

S - Le soutien et la reconnaissance du travail des enseignants et des éducateurs

La SPG revendique un soutien effectif aux enseignants ainsi que la reconnaissance de leur travail qui leur garantisse un véritable statut de professionnels. Les enseignants doivent avoir toute latitude d'organiser leur travail en accord avec les objectifs d'apprentissage et leur cahier des charges et doivent pouvoir s'appuyer sur la

collaboration de services compétents (services sociaux, médico-pédagogiques, de didactique et de formation).

S1. Les moyens d'enseignement et d'évaluation

Pour que les moyens didactiques, les **outils d'enseignement et d'évaluation**, les textes réglementaires soient compatibles avec les conditions de travail des élèves et des maîtres, il est impératif de développer des ressources et des instruments en adéquation avec une pratique réaliste de l'enseignement généraliste. Il convient également d'éviter l'excès de pression mis sur l'évaluation sommative afin de laisser aux enseignants plus de temps pour se consacrer aux apprentissages, à la différenciation, à l'observation formative et aux parcours des élèves. [s1.1]

S2. L'autonomie des établissements et le travail d'équipe

Pour que les enseignants trouvent goût, plaisir et engagement dans leur métier, ils doivent bénéficier d'un réel **soutien à l'autonomie**, au travers de la reconnaissance de leur cahier des charges. La hiérarchie doit assumer ses responsabilités, et respecter le statut professionnel des enseignants en reconnaissant leur part de travail dans l'organisation et la gestion des classes et des écoles. [s2.1]

Pour que les enseignants puissent développer des pratiques prometteuses et harmonisées dans le cadre de leur établissement, mais aussi au sein de leur circonscription ou autre division administrative, l'institution doit les encourager à échanger à propos de leurs compétences et leur donner, sur leur temps de travail, les moyens, outils et les dispositifs pour **discuter des pratiques**. L'institution scolaire doit soutenir la création et l'animation de réseaux, générateurs de débats et de changements dans les écoles. [s2.2]

Les élèves dont l'enseignant est absent doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Le **personnel remplaçant** doit être bien informé, il doit bénéficier d'un encadrement et d'un soutien pédagogiques, et il doit être rémunéré conformément au travail et aux responsabilités correspondant à sa fonction. [s2.3]

S3. L'accompagnement des écoles et la collaboration avec les services

Pour encourager la coopération professionnelle, l'innovation pédagogique, la création de projets d'école et de réseaux, il est nécessaire de garantir une relation de proximité, de confiance et de compréhension. Aussi, les enseignants, les suppléants, les remplaçants, les écoles et les responsables d'établissement doivent bénéficier d'un **accompagnement externe de proximité**, non hiérarchique, ainsi que de ressources humaines et financières adéquates consacrées au suivi des établissements. [s3.1]

Pour soulager les enseignants du poids émotionnel de situations familiales critiques, auxquelles ils sont de plus en plus confrontés, de nouvelles formes et modalités de **collaboration avec différents services** doivent être repensées dans le sens d'une meilleure réciprocité entre les apports des enseignants à ces services et le soutien dont ils ont besoin, notamment sous forme de supervision. [s3.2]

S4. La formation initiale et continue

Pour favoriser le développement des compétences des enseignants, ceux-ci doivent pouvoir choisir la **formation continue** qui leur convient en fonction d'un référentiel bien défini, afin de développer des compétences diversifiées et complémentaires. La formation continue doit se définir en équipe dans un souci de cohérence et les enseignants doivent pouvoir travailler avec les intervenants de leur choix. [s4.1]

Afin que les formateurs et responsables d'école puissent répondre aux besoins du terrain, il est indispensable que leurs cahiers des charges prévoient des temps de recherche et de formation dans leur domaine d'expertise et dans la formation d'adultes. Les **services de formation** doivent être au service des enseignants et des établissements. Les formateurs ne doivent exercer aucune fonction hiérarchique, ni aucune fonction d'évaluation des enseignants à destination de la hiérarchie. [s4.2]